



Mairie de Breil sur Roya  
06540

# ARRÊTÉ

## Arrêté de Police N°2026-94

**Objet :** Abrogation de l'arrêté de Police n° 2023-45 portant fermeture temporaire d'une partie du canyon de la Maglia

**Le Maire de la Commune de Breil sur Roya,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 ;

**Vu** le Code de l'Environnement ;

**Vu** le Code du Sport ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 216-852 du 27 octobre 2016, portant réglementation de la pratique du canyonisme dans les Alpes-Maritimes ;

**Vu** l'arrêté de Police n° 2023-45 du 4 avril 2023 portant fermeture temporaire d'une partie du canyon de la Maglia en raison d'un risque d'éboulement ;

**Vu** le courrier en date du 9 juin 2026 de Monsieur Jean-Luc BELLARD, Président du Comité Territorial des Alpes-Maritimes de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade, faisant suite à la réunion de la commission canyon du 4 juin 2026 et indiquant que les risques précédemment identifiés sont revenus à un niveau compatible avec la pratique du canyonisme

**Considérant** que les éléments techniques portés à la connaissance de la commune permettent de considérer que les conditions ayant justifié l'interdiction de la pratique du canyonisme sur la partie amont du canyon de la Maglia ne sont plus réunies ;

**Considérant** qu'il n'y a plus lieu de maintenir les mesures de police édictées par l'arrêté municipal n° 2023-45 ;

## ARRETE

**Article 1 :** L'arrêté municipal de Police n° 2023/45 du 4 avril 2023 portant fermeture temporaire d'une partie du canyon de la Maglia est abrogé dans son intégralité à compter de la signature du présent arrêté.

**Article 2 :** La pratique du canyonisme dans le canyon de la Maglia est de nouveau autorisée conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- SDIS 06
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Breil-sur-Roya ;
- Le Comité Territorial des Alpes-Maritimes de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade.

Fait à Breil sur Roya 10 Juin 2026



Le Maire

  
Sébastien OLHARAN